



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 20 h 05

Affiché le 31 octobre 2008

1° - Attribution de l'indemnité de conseil à Madame la Trésorière Principale.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000158

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer une indemnité de conseil à Madame GREGOIRE Claudine, Trésorière Principale de Charenton-le-Pont, qui s'élève pour l'année 2008 à 5 647,79 €.

Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne annuelle des trois derniers exercices sur les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement en fonction d'un barème.

2° - Versement du solde de la subvention communale du Comité de Jumelage.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000155

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser le solde de la subvention 2008 attribuée au Comité de Jumelage, soit 11 500 € répartis comme suit :

- Section Allemagne 250 €
- Section Grande Bretagne 5 250 €
- Section Israël 6 000 €

La section Italie a perçu l'intégralité de sa subvention par l'acompte déjà versé en janvier d'un montant de 4 500 €.

3° - Tableau des emplois à temps complet et à temps non complet de la filière culturelle au titre de l'enseignement artistique.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000156

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier les emplois à temps complet et à temps non complet de la filière culturelle au titre de l'enseignement artistique ainsi qu'il suit :

Suppression	Création	Commentaires
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 14h00	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 14h40	Conservatoire Municipal André Navarra
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 10h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 15h30	Conservatoire Municipal André Navarra
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 10h00	Conservatoire Municipal André Navarra
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 7h00	Conservatoire Municipal André Navarra
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 5h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 5h45	Conservatoire Municipal André Navarra
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 5h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 2h30	Conservatoire Municipal André Navarra

	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 4h	Atelier d'Arts Plastiques Pierre Soulages
Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 4h30	Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet 4h	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h00	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 17h00	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 7h00	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 16h00	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 7h00	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h30	Conservatoire Municipal André Navarra
	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 5h00	Conservatoire Municipal André Navarra
	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet 4h30	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 13h30	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 17h30	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 13h	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 12h40	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h10	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 9h30	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 9h15	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 8h	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 7h30	Conservatoire Municipal André Navarra
Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 10h30	Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet 10h	Conservatoire Municipal André Navarra
	Assistant d'Enseignement Artistique à temps complet 20h	Conservatoire Municipal André Navarra

4° - Transfert de compétences vers la Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000157

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et par 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement) de transférer à la Communauté de Communes Charenton le Pont - Saint-Maurice, à partir du 1^{er} janvier 2009, les compétences suivantes :

Au titre des compétences obligatoires

● Aménagement de l'espace

ZAC d'intérêt communautaire.

A ce titre, la ZAC de Charenton - Bercy en voie de création, pour la partie qui sera consacrée à l'habitation, aux espaces publics et aux équipements publics.

● Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté de Communes

Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, ou touristique d'intérêt communautaire.

A ce titre, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la ZAC de Charenton - Bercy, en voie de création, pour la partie qui sera consacrée aux activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques.

Au titre des compétences optionnelles

- **Politique du logement et du cadre de vie**

- Soutien à caractère financier (garanties d'emprunts) aux bailleurs sociaux en vue de la réhabilitation de leur parc de logements sociaux, situés sur le territoire de la Communauté de Communes et de la construction de nouveaux logements.

- Soutien financier aux bailleurs sociaux en vue de la construction de logements sociaux afin d'abaisser la surcharge foncière.

- **Constructions, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire**

- Transfert des conservatoires de musique, des bibliothèques-médiathèques, de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages de Charenton-le-Pont et des ateliers d'expression culturelle de Saint-Maurice, de l'Espace Art et Liberté de Charenton-le-Pont, et tous leurs moyens dont les personnels respectifs, les équipements ainsi que leurs activités.

Au titre des compétences facultatives

- Soutien aux associations culturelles du territoire

- Mise en commun des moyens logistiques et financiers en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

De plus, le Conseil Municipal a invité la Communauté de Communes de Charenton le Pont – Saint Maurice à délibérer en vue d'adopter les compétences exposées ci-dessus.

Fin de la séance : 21 h 25